



JOURNÉES FÉMININES PAR ÉQUIPES

REGLEMENT

ARTICLE 1

Compétition ouverte aux joueuses des catégories Benjamine, Minime, Cadette, Junior, Senior et Vétérant, sans limite de classement, avec licence **Compétition**, sur 4 samedis après-midi. Chaque journée est **indépendante** et ne donnera pas lieu à classement.

ARTICLE 2

Rencontres en 5 parties (4 simples, 1 double).

Equipes de 2 ou 3 joueuses maximum sur la journée.

Seules deux joueuses de l'équipe participent aux simples, une autre joueuse peut participer au double.

ARTICLE 3

Les équipes engagées peuvent être composées de joueuses licenciées de clubs différents. L'inscription de chaque joueuse sera facturée aux clubs, à raison de 3 € par journée.

ARTICLE 4

Les parties se jouent au meilleur de cinq manches, en simple comme en double.

Toutes les parties se jouent sauf en cas de dépassement d'horaire trop important : le juge-arbitre peut décider l'arrêt au score acquis.

ARTICLE 5

Les résultats des parties jouées seront pris en compte pour l'établissement du classement officiel de la joueuse (le coefficient appliqué sera de 0,5).

ARTICLE 6

Pour chaque journée, une demande d'inscription sera envoyée à chaque licenciée. Elle devra s'inscrire auprès du CD avec la ou les co-équipières de son choix, après avoir informé les clubs concernés.

Pas de classement des équipes à l'issue de chaque journée, ni à la fin de la saison.

ARTICLE 7

Le CD se réserve le droit d'annuler la journée si moins de 12 équipes sont inscrites.

Le juge-arbitre adaptera la formule de la compétition en fonction du nombre d'équipes engagées.

Toute équipe engagée dans la présente compétition est censée connaître et approuver le règlement ci-dessus.

